

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
Lac Mont-Louis*	24 mai – 2 sept.	Mont-Louis	Tous les jours	Selon chalet	Automobile	
		Boisbuisson #2+		2 embarcations		7 km
		Grignan et 33		1 embarcation		6 et 16 km
Lac Madeleine	24 mai – 2 sept.	Madeleine	Tous les jours	2 par chalet	Automobile	
		Gagnon+		4 embarcations		15 km
Lac Saint-Anne**	24 mai – 2 sept.	Saint-Anne	Tous les jours	Selon chalet	Automobile	
		Gagnon+		4 embarcations		19 km
Lac Branche Nord	24 mai – 2 sept.	Branche Nord+	Tous les jours	2 par chalet	Automobile	
Lac Adam*	24 mai – 2 sept.	Gagnon+	Tous les jours	2 embarcations	Automobile	34 km
		Sohier+				9 km

### Légende et informations complémentaires

+ Ensemencement d'omble de fontaine de 23-30 cm, en cours de saison

\*La pêche n'est plus offerte au Lac Adam

**Dans les lacs avec ensemencement d'omble de fontaine, des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.**

**La limite de prise quotidienne et de possession administrative est de 7 ombles de fontaine pour tous les lacs de la réserve.**

**La limite de prise quotidienne et de possession est de 2 touladis par pêcheur.**

**Touladi: la pêche au touladi sur le lac Saint-Anne n'est pas garantie pour les séjours fin juin, juillet août. Quand le quota de touladi est atteint, seule la pêche à l'omble de fontaine est offerte. Les captures accidentelles de touladi devront être remises à l'eau**

Le plan de pêche n'est pas garanti tel quel, des modifications peuvent être apportées sans préavis avant ou pendant la saison.

dernière m.à.j 2024-07-10